

**Délibération N° DEL-2021-070**  
-----

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 18 mai 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents** : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNINGERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

**Absente** : Mme Françoise OTT

**Dépôts de pouvoir** : Mme Christelle BRUNET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
32	32	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Sabine ADRIEN est désignée secrétaire de séance.

**CABINET DU MAIRE****20. Vœu de soutien aux familles souhaitant adopter en République d'Haïti**

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

**Considérant** que la Mission pour l'Adoption Internationale a suspendu, depuis le 15 mars 2020, les démarches d'adoption avec Haïti, suite à l'agression d'une famille française sur le territoire haïtien. Cette suspension a été renouvelée jusqu'au 30 juin 2021 ;

**Considérant** que la France n'autorise pas les apparentements en créant les premiers contacts par visio, alors que les autres pays y consentent de façon transitoire. Ceci pour ne pas retarder les adoptions à venir et pour répondre à minima à la souffrance des enfants en attente de liens avec des couples d'adoptants. Les autorités haïtiennes sont favorables à ces contacts dématérialisés pour remplacer les périodes de socialisation ;

**Considérant** que 200 familles sont actuellement dans l'impasse sur le territoire français, soutenues soit par un OAA ou soit par l'Agence Française pour l'Adoption ;

**Considérant** que Guéret compte, sur son territoire, un OAA destiné aux adoptions en Haïti, l'association TI MALICE ;

**Considérant** que la période de pandémie a changé les modes de communication et l'adaptabilité des publics ;

**Considérant** que l'insécurité croissante en Haïti risque de laisser perdurer la situation de blocage des relations physiques entre la République d'Haïti et les autres territoires ;

**Considérant** que les OAA ont été reçus au Ministère et qu'une question a été posée au Sénat, dans le but de favoriser les liens entre les enfants adoptables à Haïti et les parents qui ont un projet d'adoption pour ce territoire ;

**Considérant** que les projets d'adoption ne sont pas interchangeables et que les familles concernées se sont sciemment tournées vers Haïti pour engager le projet de toute une vie ;

**Considérant** qu'il existe une solution viable d'apparement à partir des outils modernes de communication, afin de préparer les rencontres physiques ;

**Demande** à Monsieur le Premier Ministre et à Monsieur le Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères de permettre de façon dérogatoire les échanges dématérialisés entre le territoire français et Haïti dans le cadre des projets d'adoption portés par l'AFA et les OAA.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



**Marie-Françoise  
FOURNIER**